

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 522 - 2 février 2020

Double peine : Maladie et inaccessibilité aux soins !

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Nouvelles mises sur le marché
- ◆ Prochains RDV



Double peine : Maladie et inaccessibilité aux soins !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La revue «Prescrire» a annoncé, le 30 janvier 2020, son Palmarès annuel des médicaments. Trois spécialités pharmaceutiques sont inscrites au «Tableau d'honneur» du fait qu'elles «apportent un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites». Il s'agit d'Hemlibra® (émicizumab), Kymriah® (tisagenlecleucel) et Yescarta® (axicabtagène ciloleucel). Trois autres médicaments sont «cités au Palmarès». Ces derniers «contribuent à améliorer, plus modestement, les moyens de prise en charge des patients, dans certaines situations».

Quant à la «Pilule d'on», elle n'a été attribuée cette année à aucun médicament. Avec un peu de chance, elle le sera dans les années à venir, d'autant plus qu'on va assister, d'ici 2025, à une augmentation exponentielle du nombre de bio-médicaments. Les mises sur le marché à venir, vont, sans nul doute, s'accompagner d'une augmentation du coût des dépenses des caisses d'assurance-maladie.

Le premier médicament dont le prix avait fait couler beaucoup d'encre est Sovaldi® (sofosbuvir), produit mis sur le marché par l'américain Gilead qui promettait, pour la première fois, l'élimination définitive du virus de l'hépatite C chez les malades.

La mise sur le marché de ce nouveau traitement développé initialement par Pharmasset a donné de l'espoir aux patients, qui ne disposaient, jusque-là, que de traitements lourds et pas aussi efficaces que le sofosbuvir. Malheureusement, la joie des patients a duré le temps que Gilead annonce le prix du Sovaldi®.

Pour la première fois, la France a été obligée de déroger à l'égalité à l'accès aux soins en n'autorisant que le traitement des patients atteints des fibroses les plus graves. L'Hexagone n'a mis ce médicament à la disposition de tous les malades qu'à partir 2016.

D'autres traitements pouvant augmenter d'une manière spectaculaire la durée de vie des patients vont arriver bientôt sur le marché. Dans bien des cas, ces médicaments vont transformer le



cancer en une maladie chronique nécessitant un traitement à vie. Le coût annuel engendré par ces traitements va presque nous faire «regretter» le sofosbuvir qui permet de guérir définitivement le patient après 12 semaines de traitement.

Parmi ces nouveaux traitements, Opdivo® qui a fait l'objet d'après négociations entre Bristol-Myers Squibb et le CEPS (Comité économique des produits de santé – France). Ces négociations ont abouti à un coût de prise en charge annuelle de 60.000 à 70.000 euros par patient. Sachant qu'environ 8.000 malades souffrant de cancers

métastatiques en France sont éligibles à ce traitement, leur prise en charge pourrait coûter 520 millions d'euros par an pour l'assurance-maladie. D'autres traitements coûteux vont arriver sur le marché comme Keytruda®, un médicament développé par Merck pour le traitement du cancer de la peau. Il va donc falloir trouver des milliards d'euros pour payer la note de ces innovations pharmaceutiques.

Au Maroc, on peine à garantir l'accès aux médicaments «non innovants» en raison du taux de couverture des patients qui avoisine les 50% avec une consommation annuelle en médicaments qui dépasse à peine les 400 DH. En d'autres termes, ce n'est pas demain que nos malades vont pouvoir accéder à ces bio-médicaments onéreux, surtout que la CNOPS commence déjà à tirer la langue, et à ce rythme la CNSS risque de la suivre.

In fine, qu'on le veuille ou pas, on va devoir accepter l'injustice de ne pas voir nos malades accéder à certaines thérapies. Seuls les habitants de certains pays, et pas tous, auront accès à certains médicaments innovants. En attendant, essayons de mieux gérer nos ressources pour au moins rendre les autres médicaments accessibles à nos malades !

Sources :

<https://www.capital.fr/economie-politique/les-futurs-medicaments-couteront-de-plus-en-plus-cher-1206015>

<https://www.prescrire.org/fr/3/31/58306/0/NewsDetails.aspx>

**Mieux informer pour
sécuriser l'utilisation des
médicaments
vasoconstricteurs**
Source : ANSM

Pour limiter les méfaits des médicaments vasoconstricteurs utilisés contre le rhume, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a exigé qu'un imprimé soit remis à tout patient qui se procure un de ces médicaments en pharmacie.

Ces produits à prescription facultative administrés en cas de rhinite aiguë ou rhume peuvent être à l'origine d'effets indésirables graves, notamment des risques d'infarctus du myocarde, d'accident vasculaire cérébral ischémique ou hémorragique et un mésusage important des vasoconstricteurs. C'est la raison qui a conduit l'Agence française à lancer une nouvelle alerte concernant les médicaments de la famille des vasoconstricteurs par voie orale.

En pratique, l'ANSM a publié des fiches destinées aux patients et aux pharmaciens pour leur fournir toutes les informations nécessaires à un bon usage de ces vasoconstricteurs.

La mise en garde de l'ANSM concerne les médicaments sous forme de comprimés contenant la pseudoéphédrine. Il s'agit d'Actifed®, Dolirhume®, Humex®, Nurofen® et Rhinadvil®.

L'utilisation de ces médicaments est, par ailleurs, contre-indiquée chez les enfants et adolescents de moins de 15 ans, chez la femme enceinte ou qui allaite, en



VOUS AVEZ UN RHUME : QUE FAIRE ?

**Conseils pratiques et précautions à prendre vis-à-vis
de certains médicaments contre le rhume**

cas de glaucome, de maladie cardiovasculaire ou d'hypertension artérielle non traitée et en cas d'antécédents de convulsions, d'épilepsie ou d'AVC.

Fiches :
Fiche d'aide à la dispensation des vasoconstricteurs par voie orale (29/01/2020)

Information pour les patients :
«Vous avez un rhume, que faire ?» (29/01/2020)

Pénurie en BCG thérapie : la fille d'un patient porte plainte contre le ministère de la Santé et le laboratoire Medac

La fille d'un patient de Harfleur atteint d'un cancer de la vessie va porter plainte contre le ministère de la Santé (France) et le laboratoire Medac en raison d'une rupture de stock affectant la BCG thérapie qui prive son père de son traitement.

La BCG thérapie est en rupture de stock depuis l'arrêt de sa fabrication cet été par le laboratoire Sanofi-Pasteur. Cet arrêt de production programmé avait été annoncé par Sanofi-Pasteur dès 2014.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) précise que le laboratoire Medac ne fournira



que quelques doses à des patients remplissant certaines conditions.

Depuis qu'elle a su que le tri des patients ne permet pas à son père d'avoir son traitement, Stéphanie Dachet remue ciel et terre pour comprendre ce qui se passe. Elle a même préparé une pétition à afficher dans les commerces de son quartier.

N'ayant pas pu avoir le traitement en question, Stéphanie Dachet a décidé de porter plainte à la fois contre le laboratoire Médac et contre le ministère de la Santé.

Source :

<https://www.francebleu.fr>

Allergan cède Zenpep® à Nestlé

Nestlé se prépare à acquérir Zenpep, un médicament destiné aux patients souffrant d'insuffisance pancréatique exocrine. Le pancréas de ces sujets ne sécrète pas assez d'enzymes pour fractionner les lipides, les protéines et les glucides. Zenpep, qui est commercialisé par Allergan, contient un mélange d'enzymes digestives (lipases, protéases et amylases) qui permet à l'organisme de puiser les macronutriments essentiels des aliments.

Laquelle acquisition va permettre à Nestlé de renforcer ses activités de nutrition médicale en complétant son portefeuille de produits thérapeutiques.

Cette transaction devrait être finalisée en même temps que la fusion d'Allergan avec le groupe AbbVie.

En 2018, le chiffre d'affaires réalisé en Zenpep s'élevait à 237 millions de dollars.

Source : le Figaro



NOUVEAUX

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

SPIOLTO RESPIMAT 2.5 µG / 2.4 µG/
dose , Sol à inhaler

Trouver un équivalent

Présentation

Boite unitaire

Principes

Oui

Composition

Olodatérol | bromure de tiotropium

Famille

Anticholinergique avec bêta-2-
sympathomimétique lors de BPCO

Statut

Commercialisé

Code ATC

R03AL06

PPV

683.00 dhs

TARAXET 25 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 30

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Hydroxyzine

Famille

Antiprurigineux / sédatif

Statut

Commercialisé

Code ATC

N05BB01

PPV

24.70 dhs

ZYVANOR 20 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 1 comprimé

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Tadalafil

Famille

Inhibiteurs de la phosphodiesterase de type
5 (Dysfonctionnement érectile)

Statut

Commercialisé

Code ATC

G04BE08

PPV

81.50 dhs

À vos AGENDA



**OFFICINE
EXPO 2020**
LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE
SUD-MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE



**MARRAKECH
28 ET 29
FEVRIER 2020**
AU PALAIS DES CONGRÈS
MANSOUR EDDAHBI

CONFÉRENCES ATELIERS EXPOSITION BTOB

PREMIER SALON PHARMACEUTIQUE AFRICAÏN CERTIFIÉ



Ethical MedTech
www.ethicalmedtech.eu

Organisation : **EASVCOM** (212) 5 22 25 77 33 maroc.easycom@gmail.com

INSCRIVEZ-VOUS SUR OFFICINEXPO.COM

OFFICINE EXPO
Télécharger l'application Officine Expo



Le Congrès Africain de Pharmacovigilance

**La pharmacovigilance
« Priorité en Afrique »**



RABAT
26-28 Mars 2020

- Préjudices générés par les produits de santé
- Pharmacovigilance des populations vulnérables
- Optimisation des systèmes de pharmacovigilance
- Nouvelles technologies en pharmacovigilance
- Pré-meeting (PGR - Outils et technicité en PV) et MedDra

Date limite de soumission des abstracts :
29 Janvier 2020
www.capv2020.com



Rabat

Pour plus d'information contactez : Haoudi Najib - +212622997131
Email : najib.haoudi@rcc-pv.ma

CISP HARMA 2020

**Formation continue:
Clef de voûte
de l'optimisation
de la pratique
officinale**

**22 février 2020
Hôtel Jnane Aïn Assardoun
Beni Mellal**

**Association des pharmaciens Atlas APA
Contact : dikrasmouni@gmail.com - +212 661-695055**